

Département du FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de CHATEAULIN



Mairie d'Argol

Monsieur le Maire d'Argol

à

**Aux parents d'élèves
Aux responsables légaux**

Argol, le 17 Juin 2019

Nos réf : RK/CM

Objet : Informations cantine & garderie 2019-2020

Madame, Monsieur,

Comme l'an passé, nous vous adressons le livret 2019-2020 pour votre ou vos enfants qui fréquentent l'Ecole « Skol Chanig ha Charlez Ar Gall ». Nous vous demandons de le compléter et signer. Il doit être transmis à la Mairie pour **le 29 juin 2019**.

Afin de ne pas faire de doublons avec les documents demandés par l'Ecole et la Mairie, l'attestation d'assurance 2019-2020 sera à transmettre à la Mairie, nous nous chargeons de transmettre une copie à Mme Le Hérissé, Directrice de l'Ecole.

En cas de changement d'adresse, de téléphone, de mail pendant l'année scolaire, nous vous demandons de nous transmettre les informations par téléphone 02 98 27 75 30 ou par mail cantine@argol.fr

Nous vous rappelons que les repas de cantine sont facturés en cas d'absences non justifiées. Vous devez impérativement prévenir la Mairie 48h00 à l'avance (Cf. règlement) 02 98 27 75 30 ou par mail cantine@argol.fr. La facture de Cantine et Garderie vous parviendra par mail dans la mesure du possible pour réduire au maximum les frais postaux. Les paiements se feront uniquement au Trésor Public 22 rue Yves Le Gallo à Crozon. **Les agents territoriaux de l'école ne sont pas habilités à recevoir des fonds.** Pour toutes questions relatives à la facturation ou au prélèvement, vous devez contacter Chantal MAZEAU au 02 98 27 75 30. Vous trouverez au verso les tarifs 2019.

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, nous vous demandons de compléter et signer l'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB. **Pour les familles qui étaient en prélèvement automatique l'an passé, vous n'avez aucune démarche à effectuer.**

.../...

Organisation :

Ecole : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Garderie : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h45

Nous vous souhaitons un bon été et au plaisir de vous revoir à la rentrée.

Bien cordialement

Roselyne KERHOAS
Adjointe au Maire

INFORMATIONS

TARIFS 2019 validé au Conseil Municipal

Cantine : Prix du repas au juillet 2019

- 2.75€ / enfant
- A partir de 3 enfants : 2.50€ pour tous les enfants de la fratrie
- Prix adulte : 5.50€

Garderie

matin :

- Pour les enfants arrivants entre 7h15 et 7h30 jusqu'à 8h50 : 3€
- Pour les enfants arrivants entre 7h30 et 8h00 jusqu'à 8h50 : 2€
- Pour les enfants arrivants après 8h00 jusqu'à 8h50 : 1€



soir :

- Pour les enfants pris en charge de 16h30 à 17h30 incluant le goûter : 1.50 €
- Les heures suivantes seront fixées 1€

Tout enfant non pris en charge par les familles au-delà de 18h45 recevra une facture forfait de pénalités de 20€

Organisation 2019-2020

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 à 9h00	7h15 à 9h00	7h15 à 9h00	7h15 à 9h00
9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
12h00 à 13h20	12h00 à 13h20	12h00 à 13h20	12h00 à 13h20
13h20 à 16h30	13h20 à 16h30	13h20 à 16h30	13h20 à 16h30
16h30 à 18h45	16h30 à 18h45	16h30 à 18h45	16h30 à 18h45

	Garderie/cantine gérées par la Mairie, les services sont encadrés par des Agents territoriaux
	Cours par les professeurs des écoles